

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE
LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 30 JUIN 2018
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 08

DATE DE LA CONVOCATION : 21 JUIN 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-23

OBJET : Autorisation donnée à l'Agent Comptable de mettre en œuvre les poursuites

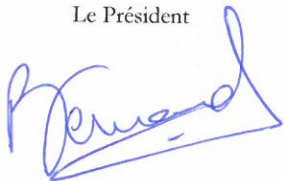
Affichée le

L'an deux mille dix-huit, trente juin à huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca		X	
M ^{me} CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis		X	
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		X	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line			X

RENDUE EXECUTOIRE,
LE

Le Président



Le secrétaire de séance nommé est Madame CHAULET Marie-Denise



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 septembre 2016 portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2016-09 en date du 09 décembre 2016 portant approbation de la création du poste de comptable public de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;



Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-15 en date du 24 mars 2017 portant approbation de la nomination de Monsieur Bruno LAMBOURDIERE pour occuper les fonctions d'Agent Comptable de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG en date du 26 avril 2017 portant approbation de la modification des statuts de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-19 portant approbation de la mise en œuvre d'une convergence tarifaire sur le territoire de RéNoC-Eau à compter du deuxième semestre 2017 ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-20 portant approbation de la grille tarifaire relative au service public de l'eau à appliquer sur le territoire de la Régie Eau Nord Caraïbes à compter du deuxième semestre 2017 ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2018-22 en date du 30 juin 2018 portant approbation du vote du budget supplémentaire Eau 2018 de RéNoC-Eau ;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

CONSIDERANT qu'en 2017, RéNoC-Eau a émis plus de 70 000 titres de recette ;

CONSIDERANT que le taux de recouvrement des créances de l'exercice courant en décembre 2017 était de 37% ;

CONSIDERANT que l'autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver l'établissement public de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites ;

CONSIDERANT qu'une telle mesure participe à l'amélioration de l'action en recouvrement de l'agent comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de l'établissement public ;

CONSIDERANT que l'objectif recherché est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du Comptable Public, contribuant ainsi à garantir à RéNoC-Eau des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à la majorité des membres votants et deux votes contre (Madame TRABON-SINAPAH et Monsieur DAVILA) ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'AUTORISER l'Agent Comptable de RéNoC-Eau à mener une procédure de recouvrement par des poursuites avec la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies ;

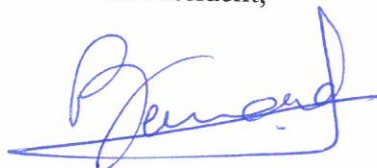
ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Eau à signer une « Convention portant sur les conditions de recouvrement » avec l'Agent comptable de RéNoC-Eau ;

ARTICLE 3 : Le Président, le Directeur et l'Agent Comptable de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,



Jean-Luc BERNARD



RéNoC-Eau
Rue du Docteur CHOVIÑO
Espérance
97111 MORNE-A-L'EAU
Tél.: 05 90 24 83 56
Siret : 824 342 216 00010



